

Québec ::

AVIS AU MINISTRE DE L'EDUCATION

SUR

LE STATUT DU THOMAS MORE INSTITUTE



74.2

360200
~~0074018~~

CONSEIL DES UNIVERSITES

AVIS AU MINISTRE DE L'EDUCATION
SUR
LE STATUT DU THOMAS MORE INSTITUTE

Québec, le 28 octobre 1974.

Le Thomas More Institute donne présentement des enseignements de niveau universitaire, dans le cadre d'une affiliation avec l'Université de Montréal. Dans son rapport sur les grandes orientations des établissements d'enseignement supérieur⁽¹⁾, daté de février 1973, le Conseil des universités recommandait:

- (a) QUE le Thomas More Institute continue à offrir
 - (un programme de baccalauréat aux adultes dans
 - (l'esprit où il le fait présentement;
 - (
- (b) QUE Sir George Williams University accepte de
 - (garantir la qualité des enseignements de l'Institut, par un contrat d'affiliation qui puisse
 - (être souple en ce qui regarde la structure du
 - (programme offert.

Le 3 mai 1973, dans une lettre du sous-ministre de l'Education au président de l'Institut, le ministre de l'Education endossait les recommandations du Conseil et incitait le président à prendre l'initiative des démarches. Ce dernier a cherché à explorer d'autres possibilités d'affiliation et soumettait au ministère de l'Education celle d'une affiliation à l'Université Bishop's, avec laquelle il a d'ailleurs engagé certaines démarches.

Le ministre de l'Education a demandé l'avis du Conseil sur l'opportunité de donner suite aux démarches en cours; par ailleurs, l'Université Bishop's transmettait au Conseil un rapport de son sénat académique qui se montrait favorable à une telle affiliation dans certaines conditions.

A sa séance du 17 octobre 1973, le Conseil des universités a examiné ce dossier et a décidé de soumettre au ministre de l'Education un nouvel avis sur la question. Il conserve ici la même position sur

(1) Les orientations de l'enseignement supérieur dans les années '70, Cahier III, p. 116, Conseil des universités, Québec, 23 février 1973.

les activités de formation du Thomas More Institute et les rappelle ici pour mémoire:

CONSIDERANT

- la qualité reconnue du programme de baccalauréat offert par l'Institut;
- l'originalité de ce programme qui risquerait d'être perdu par l'intégration pure et simple à une université;

le Conseil des universités recommande:

(QUE le Thomas More Institute continue à offrir un programme
(de baccalauréat aux adultes dans l'esprit où il le fait
(présentement.

Le Conseil croit que sa proposition initiale d'affiliation est toujours valable, mais ne peut poser d'objection sérieuse à une affiliation éventuelle à l'Université Bishop's. Une affiliation devant assurer l'identité de l'établissement affilié et la garantie des standards par l'établissement qui affilie, le Conseil juge pertinentes les conditions proposées par le Sénat académique de l'Université Bishop's. De même, le Conseil perçoit-il qu'il faille assurer une cohérence administrative pour l'ensemble des activités d'enseignement supérieur. C'est pourquoi

le Conseil des universités recommande:

- (a) QUE le ministère de l'Education accepte de considérer
 - (une affiliation du Thomas More Institute à l'Université Bishop's;
 - (
 - (b) QU'une telle affiliation, si elle a lieu, respecte les
 - (conditions proposées par le Sénat académique de l'Université Bishop's, à savoir
 - (- que le Sénat de l'Université devienne l'organe unique des deux établissements;
 - (
 - (- que les règlements académiques retenus pour le Thomas More Institute soient identifiés comme tels dans les règlements généraux de l'Université;

- (- que les diplômes décernés en vertu de l'entente d'affiliation fasse mention explicitement du Thomas More Institute.
- (c) QUE le ministère de l'Education s'assure que les établissements en cause et l'entente éventuelle satisfassent aux modalités administratives répondant à ses propres fins.

DIRECTION DES COMMUNICATIONS
Ministère de l'Éducation
1035, de la Chevrotière, 11e
Québec, G1R 5A5

Conseil des universités
2700, boul. Laurier
Tour Frontenac, 8^e étage
Sainte-Foy
G1V 2L8



Gouvernement du Québec
**Conseil
des universités**